



Rectorat

Le 11 mars 2003

Vice-rectrice aux ressources humaines

Madame Rosette Côté
Présidente
Commission de l'équité salariale
500, boul. René-Lévesque Ouest
7^e étage, bureau 7000
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Rapport à la Commission de l'équité salariale
Dossier 200-0052**

Madame la Présidente,

Nous vous remercions de votre lettre du 19 décembre qui accompagnait la décision de la Commission rendue en la séance du 4 décembre précédent. Cette lettre indique clairement ce que sont vos préoccupations et inquiétudes sur les risques de confusion dans l'interprétation de la Loi sur l'équité salariale. Nous reconnaissons que vos commentaires sont des plus appropriés.

L'Université confirme ici qu'elle a appliqué à ce jour les correctifs mentionnés dans son rapport à la Commission daté du 7 novembre 2001. De plus, l'Université reconnaît son obligation du maintien de l'équité salariale selon l'article 40.

Dans cette même ligne de pensée, l'Université a déjà publiquement annoncé qu'elle agirait sans délai et en toute conformité avec la Loi sur l'équité salariale pour corriger les écarts salariaux qui pourraient être constatés lors d'événements comme la réévaluation d'un emploi ou de l'ensemble des emplois, ou lors de la négociation de dispositions de la convention collective.

Dans le contexte actuel du renouvellement de la convention collective de la section locale 1244, SCFP-FTQ, l'Université subit des pressions afin qu'elle réponde aux demandes du syndicat relatives à l'équité salariale. Ce dossier suit son cours.

Notre rapport joint démontre clairement à la Commission que les échelles salariales et la méthode d'estimation des écarts salariaux utilisées pour le personnel syndiqué section locale 1244, SCFP-FTQ, sont exemptes de toute discrimination fondée sur le sexe.

Rapport à la Commission

L'Université désire confirmer que :

- Tous les éléments de rémunération autre que le salaire sont exactement les mêmes pour toutes les catégories d'emplois visées par le programme en cause.
- Toutes les catégories d'emplois visées par le programme sont rémunérées selon des échelles salariales avec chacune un maximum.
- Toutes les catégories à prédominance féminine ont un maximum d'échelle qui n'est jamais inférieur au maximum des catégories à prédominance masculine de même valeur.
- Le calcul des écarts a été effectué selon la méthode individuelle : le taux maximum de chacune des catégories féminines a été comparé à la moyenne des maximum des catégories masculines de même valeur. En l'absence de comparateur masculin de même valeur, l'Université a alors eu recours à la proportion en utilisant la courbe salariale des catégories d'emplois à prédominance masculine, ainsi que le suggérait L'Info-Équité d'août 2001. Cela s'est avéré nécessaire pour les catégories féminines incluses aux classes 13, 18 et 24. Cette façon d'estimer les écarts est plus rigoureuse et va plus loin que ce qu'exigeait le chapitre IX de la Loi.

A. Estimation des écarts

Catégories à prédominance féminine		Catégories à prédominance masculine			Ajustement requis
Valeur (Classe)	Taux maximum 2001	Valeur (Classe)	Taux maximum 2001		
			Méthode individuelle	Proportion Courbe salariale masculine	
3	14,51	3	14,51	-	-
4	14,75	4	14,75	-	-
5	14,97	5	14,97	-	-
6	15,48	6	15,48	-	-
7	15,98	7	15,98	-	-
8	16,50	8	16,50	-	-
9	17,22	9	17,22	-	-
10	17,88	10	17,88	-	-
11	18,59	11	18,59	-	-
12	19,59	12	19,59	-	-
13	20,82	13	-	20,76	-
14	22,07	14	22,07	-	-
15	22,63	15	22,63	-	-
16	22,82	16	22,82	-	-
17	24,29	17	24,29	-	-
18	25,48	18	-	24,52	-
24	32,26	24	-	29,02	-

4

B. Données pour le calcul de l'estimation des écarts

Vous trouverez ci-après les titres des diverses catégories d'emplois et leur prédominance. Nous donnons aussi l'information relative à la classe de chacun et son maximum d'échelle. Finalement, nous avons indiqué le salaire étoilé de certains titulaires occupant aussi bien des fonctions dans les catégories d'emplois à prédominance masculine que féminine. Tel qu'indiqué dans notre rapport du 7 novembre 2001, les titulaires dont le salaire est étoilé ne reçoivent aucune progression de salaire depuis le 1^{er} décembre 2001 et ceci jusqu'à ce que le maximum de leur classe salariale atteigne ou dépasse leur salaire du 1^{er} décembre 2001.

Pour nous assurer de la qualité de l'information que nous vous faisons parvenir, nous avons demandé à M. Serge de Gagné de la firme AON, de valider les renseignements que nous transmettons à la Commission.

Nous profitons de l'occasion pour vous réitérer notre collaboration et notre disponibilité à transmettre toute autre information que la Commission pourrait juger pertinente à l'analyse du dossier.

Veillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

La vice-rectrice aux ressources humaines,



Gisèle Painchaud

c.c. : Mme Diane Du Tremble
Mme Denise Perron

Données pour l'estimation des écarts salariaux (01/12/02)

TITRE DE FONCTION	Pts	Clas	taux \$	Prédominance	Salaires étalé
assembleur	174-199	3	14,51 \$	M	
préposé au ménage	174-199	3	14,51 \$	M	
com. (classement)	174-199	3	14,51 \$	F	
opér. machine photocopier	174-199	3	14,51 \$	F	
aide de laboratoire	174-199	3	14,51 \$	F	
serveur	174-199	3	14,51 \$	F	
aide général (cuisines)	174-199	3	14,51 \$	M	
com.-receveur	200-225	4	14,75 \$	M	15,75 \$
com. 1 (bibliothèque)	200-225	4	14,75 \$	mix	
com. (droit)	200-225	4	14,75 \$	F	
aide de clinique	200-225	4	14,75 \$	F	
caissier-serveur	200-225	4	14,75 \$	F	
commis-messager (serv. techn.)	200-225	4	14,75 \$	M	
conclerge-appariteur	200-225	4	14,75 \$	M	15,06 \$
messager-chauffeur	200-225	4	14,75 \$		
préparateur	200-225	4	14,75 \$	F	
com. (librairie)	200-225	4	14,75 \$	mix	15,75 \$
opér. machines d'atelier (polycopie)	226-251	5	14,97 \$	F	16,59 \$
contrôleur travaux-serv. info.	226-251	5	14,97 \$	F	16,50 \$
préposé à l'entretien	226-251	5	14,97 \$	M	
téléphoniste	226-251	5	14,97 \$	F	
prép. services (St-Hippolyte)	226-251	5	14,97 \$	M	15,93 \$
préposé à l'enregistrement	226-251	5	14,97 \$	F	15,75 \$
com. (centre de dépêches)	226-251	5	14,97 \$	F	15,75 \$
com. 1 (fichier)	226-251	5	14,97 \$	F	
com. 1 (dossiers du personnel)	226-251	5	14,97 \$	F	15,75 \$
téléphoniste-récept.	226-251	5	14,97 \$	F	
com. à la caisse -Librairie	252-277	6	15,48 \$	F	
com. (plans et relevés)	252-277	6	15,48 \$	F	16,50 \$
prép. cliniques dentaires	252-277	6	15,48 \$	F	
com. (consommation d'énergie)	252-277	6	15,48 \$	M	18,19 \$
cuisinier 3	252-277	6	15,48 \$	M	16,27 \$
manoeuvre-chauffeur (synd 1244)	252-277	6	15,48 \$	M	16,59 \$
sauveteur	252-277	6	15,48 \$	mix	
com. (réception)-biblio.	252-277	6	15,48 \$		
com.-magasinier	252-277	6	15,48 \$	M	15,75 \$
com. (fichier des subv.)- bureau tech.	252-277	6	15,48 \$	F	17,22 \$
prép. réception et expédition	252-277	6	15,48 \$	M	16,50 \$
com. 2 (courrier)	252-277	6	15,48 \$	M	16,50 \$
com. reproduction (plans)	252-277	6	15,48 \$	F	15,75 \$

Données pour l'estimation des écarts salariaux (01/12/02)

TITRE DE FONCTION	Pts	Clas	taux \$	Prédominance	Salaires étalés
contrôleur de satellites	278-303	7	15,98 \$	M	17,22 \$
surveillant (salle entraînement)	278-303	7	15,98 \$	M	
com. (admission) - méd.dent.	278-303	7	15,98 \$	F	
com. de bureau -SI	278-303	7	16,98 \$	F	
prép. succursale (photocopie)	278-303	7	15,98 \$	M	
com. (dossiers étudiants)	278-303	7	15,98 \$	F	
prép. à la clientèle (photo-télécopieur)	278-303	7	15,98 \$	F	
com. à l'information	278-303	7	15,98 \$	F	
aide technique (audiovisuel)	278-303	7	15,98 \$	M	
com. (cliniques dentaires)	278-303	7	15,98 \$	F	
com.-préparateur	278-303	7	15,98 \$	M	
com. (centre de documentation)	278-303	7	15,98 \$	F	
com. (documentation) - SOCP	278-303	7	15,98 \$	F	16,50 \$
com. (facturation) - Librairie	278-303	7	15,98 \$	F	
magasinier (serv. alimentaires)	278-303	7	15,98 \$	M	
prép. au labo. ens. et ateliers	278-303	7	15,98 \$	M	
prép. laboratoires inform. et audio.	278-303	7	15,98 \$	M	17,22 \$
préposé aux services (chimie)	278-303	7	15,98 \$	M	
com. (comptes à payer)	278-303	7	15,98 \$	F	16,50 \$
opér. duplicateur (offset) 1	304-329	8	16,50 \$	M	17,75 \$
com. 2 (bibliothèques)	304-329	8	16,50 \$	F	
com. aux affaires administratives	304-329	8	16,50 \$	F	
préposé aux transports	304-329	8	16,50 \$	M	17,18 \$
aide technique (micrographie)	304-329	8	16,50 \$	mix	
assist. technique (serv. informatiques)	304-329	8	16,50 \$	F	
com. (règle d'immeubles)	304-329	8	16,50 \$	F	
commis - messenger (FMV)	304-329	8	16,50 \$	M	
com. (documentation) - F.M.V.	304-329	8	16,50 \$	F	
com. (enregistrement de projets)-DI	304-329	8	16,50 \$	F	
com. (dossiers investissement)-DI	304-329	8	16,50 \$	F	
com. (serrurerie)	304-329	8	16,50 \$	F	
com. (traitement des commandes)	304-329	8	16,50 \$	F	
com. prép	304-329	8	16,50 \$	M	
com. aux évaluations	304-329	8	16,50 \$	F	
com. aux services techniques	304-329	8	16,50 \$	F	
com. dossiers étud. (Registrariat)	304-329	8	16,50 \$	F	
com. à la réception - SIES	304-329	8	16,50 \$	F	
com. à l'accueil et info (DAH)	304-329	8	16,50 \$	F	
com. à l'accueil et aux services	304-329	8	16,50 \$	F	
prép. à l'accueil	304-329	8	16,50 \$	F	

Données pour l'estimation des écarts salariaux (01/12/02)

TITRE DE FONCTION	Pts	Clas	taux \$	Prédominance	Salaires étoilé
Chef Cuisinier	476-601	15	22,63 \$	M	
tech. accordéon	476-601	15	22,63 \$	M	
tech. opér. (audiovisuel)	476-601	15	22,63 \$	M	
tech. photo-audiovisuel	476-601	15	22,63 \$	M	
tech. en administration	476-601	15	22,63 \$	F	
tech. en administration des stages	476-601	15	22,63 \$	F	
tech. aux admissions	476-601	15	22,63 \$	F	
tech. préparateur	476-601	15	22,63 \$	M	
tech. dessinateur	476-601	15	22,63 \$	F	
tech. dessinateur-cartographe	476-601	15	22,63 \$	M	
tech. infographe-cartographe	476-601	15	22,63 \$	M	
tech. édition assisté par ordinateur	476-601	15	22,63 \$	F	
tech. graphiste-photographe	476-601	15	22,63 \$	mix	
tech. information (Bur. recrutement)	476-601	15	22,63 \$	F	
tech. en équipement dentaire	476-601	15	22,63 \$	M	
tech. dev. moyens d'enseignement	476-601	15	22,63 \$	M	
tech. en docum. resp. de biblio.	476-601	15	22,63 \$	M	
tech. d'atelier	502-527	16	22,82 \$	M	
tech. dentaire	502-527	18	22,82 \$	mix	
tech. en formation (bureautique)	502-527	16	22,82 \$	F	
tech. d'observation	502-527	16	22,82 \$	M	
tech. animalier	502-527	16	22,82 \$	M	
tech. en mécanique	502-527	16	22,82 \$	M	
tech. en médiation	502-527	16	22,82 \$	M	
tech. souffleur de verre	502-527	18	22,82 \$	M	
tech. en informatique	502-527	16	22,82 \$	M	
tech. en soutien informatique	502-527	16	22,82 \$	mix	
tech. en systèmes ordonnés	502-527	16	22,82 \$	M	
tech. en télécommunications	502-527	18	22,82 \$	M	
tech. en électroacoustique	502-527	16	22,82 \$	M	
tech. en électrotechnique	502-527	16	22,82 \$	M	
tech. en évaluation	528-553	17	24,29 \$	M	
tech. gestion mat. Dangereuses	528-553	17	24,29 \$	M	
tech. prévention hygiène et sant envir.	528-553	17	24,29 \$	M	
tech. en santé animale	528-553	17	24,29 \$	F	
technologue en radiologie	528-553	17	24,29 \$	F	
tech. de laboratoire	528-553	17	24,29 \$	F	
tech. en microscope électronique	528-553	18	25,48 \$	mix	
tech. infirmier	554-579	18	25,48 \$	F	
bibliothécaire	684-700	24	33,28 \$	F	
webmestre	710-735	24	33,28 \$	F	

Données pour l'estimation des écarts salariaux (01/12/02)

TITRE DE FONCTION	Pla	Cloc	taux \$	Prédominance	Salaires étoilé
com. à l'information (aide fin.)	382-407	11	18,59 \$	F	
com. (dossiers des patients)	382-407	11	18,59 \$	mix	19,03 \$
com. (consultation)-psychologie	382-407	11	18,59 \$	F	
com. gestion des télécommunications	382-407	11	18,59 \$	M	
com. (caisse centrale) finances	382-407	11	18,59 \$	F	
com. princ. (prêt automatisé)	382-407	11	18,59 \$	F	19,90 \$
com. princ. archivage (Registrariat)	382-407	11	18,59 \$	F	
magasinier principal	382-407	11	18,59 \$	M	
prép. princ. (lab. Informatiques)-FSE	382-407	11	18,59 \$	M	
prép. aux estimations (Imprimerie)	408-433	12	19,59 \$	M	20,75 \$
assistant-dentaire (coordonnateur)	408-433	12	19,59 \$	F	
com. princ. (commandes)	408-433	12	19,59 \$	F	
infographiste princ.	408-433	12	19,59 \$	F	
photolithographe	408-433	12	19,59 \$	M	20,75 \$
secrétaire de comité	408-433	12	19,59 \$	F	
secrétaire de direction	408-433	12	19,59 \$	F	
com. princ. (comptab.)- serv. magasins	408-433	12	19,59 \$	F	
com. princ. (comptes à payer)	408-433	12	19,59 \$	F	
com. 2 (avantages sociaux)	408-433	12	19,59 \$	F	
assistante gestion dossiers étud.	408-433	12	19,59 \$	F	
assistante affaires administratives	408-433	12	19,59 \$	F	
agent(e) de réclamations	408-433	12	19,59 \$	F	
com. à l'administration (stages)	408-433	12	19,59 \$	F	
préposé à la salle de nécropsie	408-433	12	19,59 \$	M	
cuisinier 1	408-433	12	19,59 \$	M	
com. information (bourse) - FES	434-449	13	20,82 \$	F	
com. princ. (organisation matérielle)	434-449	13	20,82 \$	F	
com. princ. admission (Registrariat)	434-449	13	20,82 \$	F	
com. II dossiers étud. (registrariat)	434-449	13	20,82 \$	F	
com. senior (stages)	434-449	13	20,82 \$	F	
tech. à la planification	450-475	14	22,07 \$	M	22,63 \$
tech. en documentation (archives)	450-475	14	22,07 \$	M	
tech. en archives	450-475	14	22,07 \$	F	
tech. en documentation	450-475	14	22,07 \$	F	
tech. en documentation (diapositives)	450-475	14	22,07 \$	M	
tech. (dev. info) guichet étudiant	450-475	14	22,07 \$	F	
tech. en information	450-475	14	22,07 \$	F	
tech. en information (décanat)	450-475	14	22,07 \$	F	
tech. en bâtiments	450-475	14	22,07 \$	M	22,63 \$
tech. en diététique	450-475	14	22,07 \$	F	22,63 \$
tech. de travaux pratiques	450-475	14	22,07 \$	M	
tech. en photographie	450-475	14	22,07 \$	M	22,63 \$
tech. photographe	450-475	14	22,07 \$	M	

Données pour l'estimation des écarts salariaux (01/12/02)

TITRE DE FONCTION	Pte	Clas	taux \$	Prédominance	Salaires établis
assistant-dentaire (U de M)	330-355	9	17,22 \$	F	
libraire	330-355	9	17,22 \$	M	
aide technique (labo.)	330-355	9	17,22 \$	F	
com. - comptable 2	330-355	9	17,22 \$	F	16,19 \$
préposé aux soins animaliers	330-355	9	17,22 \$	M	
com. à l'accueil (Registrariat)	330-355	9	17,22 \$	F	
com. (encaissement) - FEP	330-355	9	17,22 \$	F	
com. (infor.gestion) FEP	330-355	9	17,22 \$	F	
com. (labo. modélisation bioméd.)	330-355	9	17,22 \$	F	
com. (perception)-méd. dentaire	330-355	9	17,22 \$	F	16,19 \$
com. (admissions et encals.)FMV	330-355	9	17,22 \$	F	
com. (électro-acoustique)	330-355	9	17,22 \$	F	
com. (prêts entre bibliothèques)	330-355	9	17,22 \$	F	
com. 3 (bibliothèques)	330-355	9	17,22 \$	mix	
com. 2 (paie)	330-355	9	17,22 \$	mix	
magasinier	330-355	9	17,22 \$	M	
com. (cliniques)-Optométrie	330-355	9	17,22 \$	F	
opérateur (machinerie de finition)	330-355	9	17,22 \$	mix	17,75 \$
opérateur sys. Num. d'impression	330-355	9	17,22 \$	mix	
com. - étalagiste	330-355	9	17,22 \$	F	
gardien de station (Mt-Mégantic)	330-355	9	17,22 \$	M	
gardien de station (St-Hippolyte.)	330-355	9	17,22 \$	M	
agent(e) de secrétariat	330-355	9	17,22 \$	F	
com. (frais de scolarité)	330-355	9	17,22 \$	F	
com. (résidences)	330-355	9	17,22 \$	F	
com. (stages)	330-355	9	17,22 \$	F	
com. à la didacthèque	330-355	9	17,22 \$	F	
com.-opérateur (trait. commandes)	330-355	9	17,22 \$	F	18,19 \$
com. (pers. enseignant) - FEP	330-355	9	17,22 \$	F	
com. (comptabilité) - fds dév.	330-355	9	17,22 \$	F	18,19 \$
com. assign locaux	356-381	10	17,88 \$	F	
com. au personnel	356-381	10	17,88 \$	F	
com. dossiers admis. (Registrariat)	356-381	10	17,88 \$	F	
chef groupe (services alimentaires)	356-381	10	17,88 \$	F	
opérateur duplicateur (offset) 2	356-381	10	17,88 \$	M	20,14 \$
assistant technique (pharmacie)	356-381	10	17,88 \$	F	
prép. contrôle matières dangereuses	356-381	10	17,88 \$	M	
cuisinier 2	356-381	10	17,88 \$	M	
chef de succursale (polycopie)	356-381	10	17,88 \$	mix	
cuisinier (station de recherche)	356-381	10	17,88 \$	F	
opérateur en informatique	356-381	10	17,88 \$	mix	19,90 \$